

Focus Home Interactive

Société Anonyme
11 rue de Cambrai
75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existante ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 1^{er} avril 2022

Résolution n°13

Finexsi Audit
14 rue de Bassano
75116 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Focus Home Interactive

Société Anonyme
11 rue de Cambrai
75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existante ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 1^{er} avril 2022

Résolution n°13

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution, en une ou plusieurs fois, d'actions gratuites existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires que votre Conseil d'Administration déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2, I 1° du code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II dudit code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra pas être supérieur à 200.000 actions étant précisé qu'à la date à laquelle le Conseil d'Administration décidera

l'attribution gratuite d'actions, le nombre cumulé d'actions attribuées gratuitement et non définitivement acquises en vertu de plans existants et de plans résultant de l'utilisation de la présente autorisation, et d'actions auxquelles donnent droit les options ouvertes et non encore levées attribuées aux salariés en vertu de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions existants ou concomitants ne pourra être supérieur à 640.000 actions.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, d'autoriser votre Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre. Il vous propose, dans le cas où le changement de la structure de la gouvernance de la société qui vous est proposé à la 3^{ème} résolution était rejeté, de lui confier cette autorisation étant précisé que pour l'utiliser, le Directoire devrait obtenir l'autorisation préalable et l'avis conforme du Conseil de Surveillance.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Paris-La Défense, le 24 février 2022

Les commissaires aux comptes

Finexsi Audit

 Lucas ROBIN

Lucas ROBIN

Deloitte & Associés

 Julien RAZUNGLES

Julien RAZUNGLES